

# Yannick Jadot et les Compteurs communicants connectés

Date : Thu, 26 Jan 2017 12:51:40 +0000

De : JADOT Yannick <[yannick.jadot@europarl.europa.eu](mailto:yannick.jadot@europarl.europa.eu)>

Madame F.,

Vous avez attiré mon attention au sujet **des compteurs communicants Linky** et je vous en remercie.

Ces compteurs ont été prévus par une directive européenne de Juillet 2009 dans le but de "*favoriser la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité*" et le déploiement du compteur a été décidé dans la loi sur la transition énergétique de juillet 2015.

Dans le cadre de l'examen de cette loi, les députés écologistes ont déposé des amendements pour s'opposer au déploiement de ce compteur, mais n'ont pas été suivis par les autres députés.

Les avantages du Linky présentés par ERDF sont bien maigres : l'expérimentation a montré que peu de consommateurs ont baissé leur consommation énergétique, car l'accès aux données de consommation n'est possible qu'un jour après (et non de manière instantanée) et sur internet. Des efforts doivent être faits par le distributeur (ERDF) et les fournisseurs pour accéder en direct à notre consommation et agir pour la réduire. Aujourd'hui, le compteur n'apporte aucune valeur ajoutée pour les consommateurs, et je comprends qu'ils puissent donc les rejeter !

Deuxièmement, il est légitime de s'interroger sur la protection de nos données personnelles : ERDF travaille avec la CNIL et l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information pour crypter les données et ne pas les stocker, mais nous devons rester extrêmement vigilants et réclamer que toutes les conditions posées par la CNIL soient respectées par ERDF.

Enfin, mais le sujet est bien central, le Linky nous interroge sur son mode de fonctionnement et les ondes qu'il émet :

- quelle est la puissance du Courant Porteur en Ligne (CPL) entre les appareils de l'habitation et le compteur ? Nous attendons encore les résultats d'une étude d'impact sanitaire du CPL menée par l'ANSES

- quelle est la puissance des ondes GPRS utilisées entre le concentrateur et le compteur ?

Je déplore la fuite en avant vers toujours plus d'objets connectés (dont fait partie le Linky), ce qui ajoute des ondes au brouillard d'ondes déjà existant.

Cependant, nous avons mis ERDF face à ses responsabilités et réclamé, pour plus de transparence, que des mesures indépendantes soient faites pour avoir des chiffres clairs et précis sur la puissance et la fréquence des ondes émises par le compteur et le concentrateur. Force est de constater qu'ils n'ont pas respecté leurs engagements et fait des mesures avec l'ANFR, qui est loin d'être indépendant des opérateurs.

Ainsi, dans l'attente de ces mesures indépendantes, je m'oppose au déploiement du Linky.

De plus, nous sommes opposés à l'imposition de ce compteur aux personnes qui le refusent ; ERDF nous a assuré que les personnes électro hypersensibles pouvaient refuser son installation. 1800 usagers ont déjà refusé d'installer le compteur Linky à leur domicile (Source : Canard enchaîné, 9 mars 2016) et plus de 260 municipalités, qui sont les propriétaires finaux de ces compteurs ont pu les refuser.

**Sachez que les écologistes font tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger la santé des Français. Nous sommes les seuls à prendre au sérieux et défendre les électrohypersensibles, et nous serons toujours aux côtés de celles et ceux qui luttent pour réduire notre exposition chronique aux ondes électromagnétiques.**

Bien cordialement,

Yannick Jadot

<http://lafeve.fr/Le-Compteur-Linky>